



## AGENDA

*Vacances de printemps et  
lundi de Pâques*

### Lundi 28 avril 2025

– 15h : Lucien Bély  
« Louis XIV géographe et  
aménagement du territoire »

– 17h : **Comité secret**

### Lundi 5 mai 2025

– 10h30-12h : matinée  
autour de Maurizio Serra  
et de son livre : *Munich  
1938. La paix impossible*  
(Perrin, 2024)

– 15h :  
Election au fauteuil laissé  
vacant par le décès de E.  
Le Roy Ladurie

J. Fourquet « Le nouveau  
tableau politique de la  
France »



## DÉPÔT D'OUVRAGES

**J. de Larosière** dépose  
l'ouvrage de Joudé  
Jassoume, avec Laurence  
de Cambronne : *Je viens  
d'Alep. Itinéraire d'un  
réfugié ordinaire* (Allary  
Éditions, 2017, 220 p.).



## Séance du lundi 7 avril

### Séance d'actualité

Marie-Anne Barbat-Layani,  
présidente de l'Autorité des Marchés Financiers

*Le président appelle aux honneurs de la séance monsieur Benoît Bohnert, conseiller d'État, conseiller juridique de l'Autorité des marchés financiers (AMF), monsieur Alexis Bonzom, responsable de la régulation pour le groupe Rothschild & Co, monsieur Bruno Derieux, avocat chez Linklaters, madame Isabelle Massonnat, responsable des affaires institutionnelles de l'AMF.*

Marie-Anne Barbat-Layani commence en insistant sur un paradoxe contemporain : à l'heure de la dématérialisation et de la finance décentralisée, la notion de lieu reste centrale dans la régulation des marchés financiers. Autrefois, les marchés boursiers nécessitaient un lieu physique, identifiable, où l'offre rencontrait la demande. Aujourd'hui, il devient plus difficile de localiser la Bourse elle-même : les grandes plateformes d'échange de cryptoactifs, par exemple, prétendent fonctionner hors-sol, sans ancrage géographique ni autorité centrale. Et pourtant, les faits contredisent ce discours. Les marchés restent profondément liés à des territoires, car ils dépendent de régulations qui sont, pour l'essentiel, nationales ou européennes. Cette géographie persistante de la régulation est d'autant plus importante que les déséquilibres mondiaux s'accroissent. Les États-Unis concentrent une part écrasante des marchés financiers, captant une grande partie de l'épargne mondiale, y compris celle qui fait défaut à l'Europe. De nombreux acteurs français se retrouvent pris en étau entre normes européennes et exigences américaines. Cette tension soulève un enjeu fondamental d'autonomie stratégique. La localisation des acteurs et des centres de décision conditionne l'indépendance économique. Il est donc urgent de reprendre la maîtrise des circuits de financement, en construisant, après l'union monétaire, une véritable Union de l'épargne et de l'investissement. L'euro, dans cette optique, joue déjà un rôle de bouclier contre les chocs financiers, mais il faut désormais aller plus loin : faire de la finance un moteur au service de la souveraineté européenne.

La directrice de l'AMF a ensuite présenté le modèle français de régulation, qu'elle distingue nettement du modèle anglo-saxon. Là où ce dernier mise sur la liberté contractuelle et la responsabilité individuelle des investisseurs, la France, comme l'Allemagne, privilégie un cadre réglementaire robuste. Pour Marie-Anne Barbat-Layani, une finance bien régulée, intègre et compétitive est au service de l'économie réelle. L'AMF est une autorité publique indépendante, dotée d'une personnalité juridique et d'une gouvernance équilibrée. Son collège rassemble des personnalités issues des sphères publique et privée, tandis que sa commission des sanctions fonctionne en toute indépendance, pouvant aller jusqu'à invalider des décisions du collège. L'AMF repose sur une équipe de 500 collaborateurs de haut niveau, issus de disciplines variées.

La technologie constitue un levier stratégique pour l'AMF, qui consacre 20 % de son budget aux systèmes d'information. Après avoir investi dans l'usage de la donnée, l'institution entend désormais développer une stratégie de l'intelligence artificielle à l'horizon 2025. Son rôle de régulateur s'étend à la qualité de l'information fournie aux investisseurs, à la surveillance de la stabilité financière, à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Elle travaille en lien étroit avec la Banque de France et l'ACPR, mais dans une logique de séparation entre régulation prudentielle et régulation des marchés.

Pour la période 2023-2027, l'AMF s'est fixé plusieurs priorités : être un régulateur exigeant, affirmer une présence européenne et internationale forte, garantir une finance durable, encourager l'innovation performante, et défendre l'attractivité de la place de Paris. Ce dernier objectif n'allait pas de soi pour une autorité de régulation, mais il a été assumé, à l'image de ce qui se fait au Royaume-Uni. Et les résultats sont là : Paris est désormais la première place financière de l'Union européenne, rivalisant avec Londres en termes de capitalisation boursière. Sur le plan international, l'AMF participe aux réflexions sur la stabilité financière, notamment face à l'essor de la finance non bancaire.

Au niveau européen, l'enjeu central est la construction d'un marché unique des capitaux, capable de mobiliser près de 1 000 milliards d'euros de financement. Ce projet, connu depuis longtemps sous le nom d'« Union des marchés de capitaux », se heurte à une coalition d'intérêts nationaux divergents. Pour Marie-Anne Barbat-Layani, le principal frein réside dans l'éclatement des pratiques de supervision et dans la concurrence entre régulateurs nationaux. C'est pourquoi l'AMF se dit favorable à un transfert important de compétences vers une autorité européenne unique de supervision. Une telle centralisation permettrait de simplifier le cadre réglementaire, de renforcer la lisibilité du marché et de limiter le risque de voir les entreprises européennes préférer une cotation aux États-Unis, où 300 milliards d'euros d'investissements sont captés chaque année.

Un autre axe fondamental est la protection des épargnants. Selon la directrice de l'AMF, le paysage de l'épargne est en pleine reconstruction. On assiste au retour de produits financiers complexes, à l'émergence de nouvelles habitudes de consommation, et à la généralisation des cryptoactifs. Face à ces évolutions, l'AMF développe une stratégie d'éducation financière, afin de permettre aux investisseurs de mieux comprendre les produits auxquels ils sont exposés.

L'utilisation de l'intelligence artificielle constitue à la fois un levier d'innovation et une source de risques : l'IA doit s'adapter aux spécificités du secteur financier. Elle est également mobilisée dans la lutte contre les arnaques financières, de plus en plus sophistiquées, et contre les réseaux d'initiés internationaux, qui tirent profit d'informations privilégiées pour spéculer sur les marchés.

La finance durable constitue une autre priorité, notamment dans le cadre de la transition énergétique. L'AMF veille à encadrer les promesses liées à l'investissement responsable et à accompagner les transformations nécessaires.

Enfin, Marie-Anne Barbat-Layani a salué l'esprit d'innovation qui anime les porteurs de projets français. Chaque année, l'AMF est en contact avec plusieurs centaines d'entre eux. La France a d'ailleurs été pionnière dans la régulation des cryptoactifs, avant même l'adoption d'un cadre européen.

Elle a conclu son intervention en soulignant que contrairement à une idée reçue, la finance n'est pas déconnectée de l'économie réelle : les turbulences actuelles sur les marchés s'expliquent en grande partie par les tensions sur le commerce mondial. La planète finance, loin d'être isolée, reste bien arrimée au « système solaire » de l'économie. Elle est, comme le reste, exposée aux tempêtes solaires du politique, c'est-à-dire aux décisions stratégiques des États qui bousculent les équilibres globaux.

À l'issue de sa communication Madame Marie-Anne Barbat-Layani a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **P. Delvolvé, M. Pébereau, L. Stéfanini, B. Cotte, J. de Larosière, G. de Menil, J.D. Levitte, Y. Gaudemet.**

## VIE DE L'ACADEMIE

A l'occasion de la fin des travaux de rénovation du siège de la Chambre des notaires de Paris, **Bernard Stirn** participait, ce mardi 8 avril, avec le correspondant de l'Académie **Jean Tarrade**, à une réception organisée par le président de la chambre Pierre Tarrade en présence du Garde des Sceaux Gérard Darmanin.

Notre Académie noue des liens étroits avec la profession notariale dans le cadre de la Fondation Solon de l'Académie qui organise chaque année, depuis 2013, un concours de légistique à destination des étudiants à l'initiative de la chambre des notaires de Dordogne



## PUBLICATION

Le correspondant **Daniel Turp** publie, le vendredi 11 avril prochain, un ouvrage intitulé *La capacité internationale du Québec. Essais sur le droit et la pratique des relations internationales du Québec* aux éditions JFD.

« Dans le présent recueil d'essais, le professeur Daniel Turp rassemble des textes qu'il a rédigés entre 1984 et 2024 sur le thème des relations internationales du Québec, et en particulier sur l'encadrement juridique de ces relations. Plusieurs documents sont inédits et reproduits des articles publiés dans des périodiques juridiques ainsi que des ouvrages collectifs. Il comprend 12 courts essais ayant pris la forme de textes d'opinion publiés dans *Le Devoir* et *La Presse*, dont certains sont cosignés par des collègues et des parlementaires. Un extrait du mémoire présenté en 2024 au Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne présentant un projet de Loi fondamentale québécoise comportant plusieurs dispositions relatives aux relations internationales du Québec est aussi reproduit dans l'ouvrage. Comme l'est aussi une réflexion récente visant à « penser la politique étrangère d'un Québec indépendant » et dont la dimension juridique se voit accorder une place de choix. Le livre se termine par un texte qui lui donne son nom et a ainsi pour titre : *La capacité internationale du Québec : essai sur le droit et la pratique des relations internationales du Québec*. Il s'agit d'une note synthèse originale dans laquelle est présenté l'état actuel du droit et de la pratique des relations internationales du Québec dans son application particulière aux engagements internationaux. »

DANIEL TURP  
**LA CAPACITÉ  
INTERNATIONALE  
DU QUÉBEC**

ESSAIS SUR LE DROIT ET LA PRATIQUE  
DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC



Préface de Louise Beaudoin  
Postface de Clément Duhaime

JFD



## DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

« L'éducation entre égalité et efficacité »



**Pierre-Michel Menger** a donné un entretien le 4 avril à Annabelle Allouch pour la revue *La vie des idées*. Il y a évoqué les effets de la massification scolaire sur les stratégies des familles.

### « L'Occident contre l'occident »



**Thierry de Montbrial** a répondu aux questions du journaliste Antoine Colonna pour la revue *Siècle du Monde* (Printemps 2025).

### Les suites de la condamnation judiciaire de Marine Le Pen



Dans l'émission Commentaire du samedi 5 avril dernier, **Jean-Claude Casanova** a analysé, avec le directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop) Jérôme Jaffré, l'impact de la condamnation judiciaire de Marine Le Pen.

### « L'affaiblissement voulu du dollar »



**Jacques de Larosière** a publié un article dans la revue « *The International Economy* » qui vient de paraître (édition automne 2024). Il figure dans une série d'écrits sur le thème de l'affaiblissement voulu du dollar comme suite à l'accord Mar a Lago.

## À SAVOIR



Le président **Jean-Robert Pitte** est lauréat, cette année, du prix Jean Carmet pour son ouvrage *Souvenirs friands* publié en octobre 2024 aux éditions Calmann Lévy.



Jeudi 3 avril, **Jean-Claude Trichet** a prononcé un discours sur la situation économique internationale au Cercle de l'Union interalliée à l'invitation de la Mitsui Bussan Commodities.

Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.